



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

statistiques

Question écrite n° 10884

Texte de la question

Reprenant les termes de la question posée par son prédécesseur au début de la présente législature et demeurée sans réponse, Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur le fait que, selon certaines informations, le nombre des décès constatés le samedi et le dimanche dans les hôpitaux serait plus élevé que pendant la semaine. Cet écart s'explique, selon les mêmes sources, par le fait qu'il y a un important sous-encadrement pendant les fins de semaine. Elle lui demande si ces informations sont exactes et, si oui, elle souhaiterait connaître le nombre de morts enregistrées chaque jour de la semaine dans les hôpitaux de l'assistance publique de Paris, en 1996.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a attiré l'attention du secrétaire d'Etat à la santé sur le constat d'un nombre plus élevé de décès le samedi et le dimanche que pendant la semaine qui serait imputé à un sous-encadrement des services en fin de semaine. Le secrétaire d'Etat a l'honneur de rappeler à l'honorable parlementaire qu'il n'existe pas de statistiques nationales enregistrant le nombre de décès selon les différents jours de la semaine dans les hôpitaux et qu'ainsi on ne saurait arguer d'une information de ce type, qui doit être prise avec beaucoup de prudence et ne peut en aucun cas permettre d'établir un lien de causalité entre un taux aléatoire de sous-encadrement hospitalier et le nombre de décès constatés dans les hôpitaux. Par ailleurs, même si dans un certain nombre de services hospitaliers, les taux d'encadrement sont en effet réduits le week-end, les services d'urgences, les services de réanimation, les services de soins intensifs ont des moyens constants quel que soit le jour de la semaine.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10884

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mars 1998, page 1158

Réponse publiée le : 7 septembre 1998, page 4973